



## COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU MARDI 9 JUILLET 2019

### Extrait du registre des délibérations

Date de convocation :	L'an deux mille dix-neuf, le neuf juillet, à onze heures, le Comité Syndical s'est réuni à PORT-SAINTE-MARIE, salle « Saint Clair », sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.
28/06/2019	
n° 19_066_C	Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 27 juin 2019, le Comité Syndical a été à nouveau convoqué le mardi 9 juillet 2019 à 11 h et peut délibérer valablement sans condition de quorum (art. L2121-17 du CGCT).
<b>Objet de la délibération :</b>	<b>Étaient présents :</b>
	<b>Présidente :</b> Madame Geneviève LE LANNIC.
<b>Païement des participations communales pour des travaux de renforcement et extension de réseau eau potable – de déplacement, renouvellement et extension de réseau assainissement collectif – Complément aux délibérations 17_078_C du 28/09/2017 et 18_015_B du 26/04/2018</b>	<b>Vice-présidents territoriaux :</b> Madame et Messieurs : Jean-Louis COUREAU, Françoise LABORDE, Christian LUSSAGNET, Francis DUTHIL.
	<b>Délégués titulaires ou suppléants :</b> Mesdames et Messieurs : Patrick GAUBAN, Daniel GUIHARD, Christian LAFOUGÈRE, Jean DUPONT, Christine BIELLE, Bernard VERGNES, Serge GAROSTE, Gérard DELCOUSTAL, Éric GRASSET, Rémi MOREAU, Michel DOUSSINE, Jean-Pierre GUEZET, Olivier AILLET, Jean-Jacques CAPDEVILA, Jean-Pierre VIGNAUD, Philippe CASTANIER, André DULIN, Jean-Louis LEMANACH, Jean-Jacques BEAUCÉ, Jean-Marc CHATRAS, Michel KAUFFER, Marie-France VILLES, Jean-Michel SAINT-SIMON, Alain WIDEMANN, , André MESSINES, Jérôme BONNE, William BALDI, Maurice PIERRE, Gérard MULLER, Laurent CUBERTOU, Joël CHRÉTIEN, Aldo RUGGERI, Jean-Michel LAFFARGUE, Hélène DA ROS, Thierry TRIAYRE, Françoise SCHUSTER, Daniel FORT, Michel SAVY, Michel DAYNES, Michel LATASTE, Gérard BONNE, Denis MORVAN, Jean-Jacques FOULOU, Yves MAHIEU, Jean-Michel POIGNANT, Grégory CAMARA-GONZALES, Michel JAY, Jean-Pierre BAZZON, Alain ARMILHAC, Alain PIERMARINI, Alain BROUILLET, François TISSOT, Jean-Pierre VICINI, Guy-Frédéric ALBASI, Francis PINASSEAU, Christian PAJOT, Michèle AUTIPOUT, Gérard DELCOUSTAL, Pierre GRANGE, Jean-Louis MOLINIÉ.

Publié le 03/09/2019

**Étaient absents ou excusés :**

Germinal SALSENCH, Silvio GUINGAN, Xavier DOVILLEZ, Carméla GERI, Mme Bernadette NICOMEDE-SNOECK, Pascal CUCCHI, Lionel LABARTHE, Pierre ALLEMAND, Claude BINET, Romain JOLLY, Alexandre DA DALT, Denis GUILLOU, Jean-Charles ROUJOL, Christian PEZZUTTI, Annie REIMHERR, Éric PECH, Michel MINGO, Alain DE VOS, Alain LERDU, Jacques DUBICKI, Jacques TERRIÈRE, Jean-Claude RIGAUD, Jean-Marie QUEYREL, Jean-Claude VALADIER, Jean-Jacques TURC, François THOLLON POMMEROL, Daniel DUFIEUX, Christophe MORISSET, Jean-Louis MOLINIÉ, Nicole GERION-MOURGUET, Marc DE LAVENÈRE-LUSSAN, Roland FOLCHER, Michèle DUCLERCQ, Mélanie DUS, Alain SIMONETTO, Dominique PASCUAL, Julie CASTILLO, Pascal DOUCET, Thierry MEILLIER, Philippe HUVELLE, Joël TESSANDIER, Pierre SICAUD, Catherine BERNARD, Michel BROUSSE, Josette WOHMANN, Claudine PINOTEAU, Jean-Claude CAVAILLÉ, Ronan PERCHOC, Bernard LAVERGNE, Sylvie COSTA, Didier CAYSSILLE, Michel MASSET, Gilbert GUÉRIN, Andrée AUVRAY, Yolande MARIA, Marius DAL CIN, Chantal MAURES, Sylvain DA DALT, Bruno ROSSETTO, Serge LARROCHE, Maryse LAMARQUE, Gilbert DUFOURG, André COTS, Nicolas RAVEL, Pierre CHAUVEL, Paulette LABORDE, M. Francis ARANDA, Jean-Pierre MOULY, Pierre LAPEYRE, Pèire BOISSIÈRE, Jean-Marie LOUVEL, Frédéric JOLY, Georges RODIER, Rodolphe BERNOU, Daniel MARTET, Chrystel COLMAGRO, Jean-Claude MAXANT, Andrée JARDEL, Élise IGOUNET, Jean-Robert GAROSTE, Nicole BERNADET, Paul BORDES, Serge CONSTANTIN, Jean-Paul DESTIEU, Jean-Claude MARCANDELLA, Patrick JEANNEY, Jacques VERDELET, Jean-Max MARTIN, Christian DIEUDONNÉ, Pascal BOUTAN, Thierry MARTY, Jean-François GUILLOT, Joël BERNARD, Serge PERES, Alain GIBRAT, Christian BROCHEC, Joëlle LABADIE, Jean MARBOUTIN, André APPARITIO, Max LEMARCHAND, Robert RIEUCAUD, Jean-Louis LALAUE, Christine POSPICHEK- PRIGENT, Marie-Françoise DACHY, Raymond ZINEZI, Alain BUGGIN, Isabelle LABONNE, Christian LAMY, Michel HOSPITAL, Jean-Christophe DALLA SANTA, Thierry BOUQUET, Daniel PINÈDE, Guy ALAZARD, Françoise JORREY, M. Daniel BORDENEUVE, François BOUYOU, Pascal DE BRITO, Claude ÉTIENNE, Roger PERON, Jean-Marie GARY, Gérard FIX, Michel LABAT, Magalie CANO-HERNANDEZ, Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO, Michel PAGES, Michèle LAFOZ, Marie-Noëlle FAURE, David GREEN, Guy VIGNERON, Laurent BOLZER, Jean-François SEGALA, Henri DE COLOMBEL, Henri GAVA, Frédéric PENETIER, Patrick CARRÈGUES, Didier MONPOUILLAN, Pascal DANDY, Georges-Robert PINIELLO, Serge COSTELLA, Jean-Louis VINCENT, Thierry BOZZELLI, Henri MATTANA, Serge CADIOT, Charles CHAMPENOIS, Marcel CALMETTE, Michel GARRIGUES Jean-Jacques TRICHEREAU, Michel DARROUMAN, Roland SOCA, Roland MONTHEAU, Jean-Pierre ADAM, Christiane LAFAYE- LAMBERT, Pascale LAMOINE, Christian PENOT, Christelle PELLEGRIN, Christophe ROUDIL, Francine LALETTE, Jean GRANADOS, Céline LABBÉ, Jean-Michel MESSI, Michel COUZIGOU, Claude NAY, Pierre MALEYRAN, Didier RESSIoT, Marie-Claude VINCENZI, Christine MERLIN CHABOT, Yves LOUBAT, Serge FAUX,

Silvano PAELLA, Joël BUCHARD, René ORTYL, Gilles BONHOURE, Claude CRISTOFOLI, Guy CLUA, Michel DE LAPEYRIÈRE, Jean-Paul GLORYS, Alain VEYRET, Rogers STEFFAN, Bernard RICCI, Jean-Claude MALCAYRAN, Guy BALANCIE, Christian ROBERT, Claude MARIN, Jean-Louis BONETTI, Joël SCIE, Thérèse SANIAL, André FERNANDEZ, Marie-Thérèse MEROT, Jean-Pierre LORENZON, Éric CASSAGNE, Bruno BUISSON, Janik CAZETTE, Francis DA ROS, Jean-Pierre CALMEL, Lino DALLA SANTA, Joël BRAZZOROTTO, Christiane LARTIGUE, Daniel RENTENIER, Gilles GUÉRIN, Serge CADRET, Bernard PATISSOU, Denis DUTEIL, Gilbert TOVO, Jean-Luc MUCHA, Claude MOINET, Daniel DUROSIER, Philippe LEYGUES, Didier BALSAC, Jean-Claude LOUIT, Jean-François PECQUEUR, Marie-Thérèse POUCHOU, André BONNEILH, Michel CREHEN, Jean-Claude FORNASARI, Serge CEREÀ, Philippe DOMAGALA, Alain CLAVERIE, Gérard LAFON, Patrick CASSANY, Denis CALVET, Annie LACOUE, Lionel FEUILLAS, Bernard SPERANDIO, Christophe COURREGELONGUE, Line LALAURIE, Régine POVÉDA, Michel MASSET, Jacques DUBICKI, Didier CAYSSILLE, Jean-Pierre MOULY, Jean-Paul BOUCHER.

**Secrétaire de séance** : Christian PAJOT

#### DÉLIBÉRATION n° 19\_066\_C

**OBJET : Paiement des participations communales pour des travaux de renforcement et extension de réseau eau potable – de déplacement, renouvellement et extension de réseau assainissement collectif – Complément aux délibérations 17\_078\_C du 28/09/2017 et 18\_015\_B du 26/04/2018**

Madame la Présidente présente l'exposé suivant :

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales**, et en particulier :

- ses articles L.2224-7 et L.2224-8 et suivants relatifs aux services d'eau potable et d'assainissement ;
- ses articles L.2224-1 et suivants, L.2224-11 et L.2224-12-3 relatifs aux modalités de financement des services publics industriels et commerciaux (SPIC) d'eau et d'assainissement ;
- son article L.5212-19 relatif aux recettes du budget d'un syndicat ;

**VU le Code de la santé publique**, et en particulier :

- l'article L.1331-2 relatif à la possibilité pour la collectivité de se faire rembourser par les propriétaires tout ou partie des frais liés au raccordement (en partie publique) de leur immeuble au réseau public d'assainissement ;
- l'article L. 1331-7 relatif à la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ;

**VU le Code de l'Urbanisme**, et en particulier le Titre III « Dispositions financières » du Livre III « Aménagement foncier » (articles L.331-1 à L.332-30) ;

**VU les délibérations du Syndicat Eau47** déterminant les **modalités de financement des équipements** par les communes et par les particuliers, et notamment :

- la délibération du Comité syndical n°17\_078\_C en date du 28 septembre 2017 relative à la modification des règles de financement des équipements à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- la décision du Bureau syndical n° 18\_015\_B en date du 26 avril 2018 relative à l'échelonnement de paiement des participations communales pour des travaux de renforcement ou d'extension du réseau d'eau potable,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de **compléter** ces délibérations pour préciser que :

- l'échelonnement de paiement pratiqué sur les participations des différents opérateurs pour les travaux d'eau potable est étendu aux travaux d'assainissement collectif (extension, déplacement, renouvellement) dans les mêmes conditions, à savoir, échelonnement systématique en deux versements :
  - 50 % au démarrage des travaux (le paiement de ces 50% conditionne la délivrance de l'ordre de service de démarrage des travaux),
  - 50 % à la fin des travaux, (calculé sur le coût réel de l'opération).
- Ces modalités de paiement s'appliqueront à tous les opérateurs, qu'ils soient publics ou privés.

Madame la Présidente propose à l'assemblée d'apporter les précisions susvisées aux règles de financement en vigueur.

Sur proposition de Mme la Présidente,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**  
*à l'unanimité des membres présents,*

**DÉCIDE** d'apporter les précisions suivantes aux délibérations n° 17\_078\_C du 28/09/2017 et n° 18\_015\_B du 26/04/2018 :

- l'échelonnement de paiement pratiqué sur les participations des différents opérateurs pour les travaux d'eau potable est étendu aux travaux d'assainissement collectif (extension, déplacement, renouvellement) dans les mêmes conditions, à savoir, échelonnement systématique en deux versements :
  - 50 % au démarrage des travaux (le paiement de ces 50% conditionne la délivrance de l'ordre de service de démarrage des travaux),
  - 50 % à la fin des travaux, (calculé sur le coût réel de l'opération).
- Ces modalités de paiement s'appliqueront à tous les opérateurs, qu'ils soient publics ou privés.

**DONNE POUVOIR** à la Présidente pour signer la présente délibération, et en assurer son exécution.

Convocation	Publicité
Le 28 juin 2019	Le 03/09/2019

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre  
La Présidente,

  
 Syndicat Départemental  
 Geneviève LE LANNIC  
 EAU 47